

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 20 juin 2016 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Denis STOLF, maire de Treveray, Président,
- M. Jean-Michel FEUILLET, conseiller départemental de la Haute-Marne, vice-président,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller départemental de la Haute-Marne, trésorier,
- Mme Danielle COMBE, conseillère départementale de la Meuse,
- M. Dany EDOT, représentant M. ANTOINE, maire de Bure,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- M. Henri FRANÇOIS, commune de Saudron,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Yves THERIN, MEDEF,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- M. Jacques LERAY, CEDRA,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Marc DEMULSANT, représentant M. le Préfet de la Meuse,
- Mme Martine HURAUT, représentant M. BAILLET, et M. Pascal DEVERD, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, Mlle Laetitia COLON et Mme Sandrine JEANDITPANNEL, CLIS.

Etait représentée :

- Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, conseillère départementale de la Haute-Marne,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA.

Etaient excusés :

- M. Gérard ABBAS, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Daniel RUHLAND, conseiller départemental de la Meuse,
- Mme Claire PEUREUX, commune de Paroy sur Saulx,
- M. Pierre SUCK, commune de Lézeville,
- M. Daniel LHUILLIER, maire d'Abainville,
- M. Stéphane MARTIN, maire de Gondrecourt,
- M. Marc DESCHAMPS, représentant des personnalités qualifiées,
- M. Jean-Michel FERAT, Autorité de Sécurité Nucléaire.

Etaient invités :

- M. Michel RAISON, sénateur de Haute-Saône,
- M. Gérard SEKELY, CGT,
- M. Loïc LABORIE, attaché parlementaire de M. RAISON.

1) Approbation du PV du CA du 1^{er} mars 2016



Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention (Mme FRANÇOIS).

2) Proposition de loi

M. STOLF indique que M. RAISON, sénateur de la Haute-Saône et rapporteur de la proposition de loi précisant les modalités de création d'une installation de stockage réversible en couche géologique profonde, texte adopté au Sénat le 17 mai dernier, est venu aujourd'hui à Bure afin de visiter les installations de l'ANDRA et échanger avec les membres du CA.

M. RAISON rappelle qu'il est membre du CLIS mais qu'il ne lui a pas été possible jusqu'à présent de participer aux activités par manque de disponibilité.

Il précise qu'il a été désigné rapporteur de la proposition de loi en tant que membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire du Sénat et qu'il a procédé à plusieurs auditions avant le passage du texte en commission (qui a examiné 5 amendements techniques) puis son adoption en première lecture à la quasi-unanimité le 17 mai.

En réponse à M. THERIN, M. RAISON confirme que le texte doit maintenant être présenté à l'Assemblée Nationale. Une réunion de la commission est prévue le 29 juin pour une première lecture le 11 juillet. Si des amendements sont adoptés, le texte repartira en deuxième lecture au Sénat. Si des divergences persistent entre les deux chambres, il faudra constituer une commission mixte paritaire.

Mme FRANÇOIS signale que le réseau « Sortir du nucléaire » a été sollicité pour rencontrer M. RAISON mais que le délai a été jugé trop court et l'audition sans grande utilité. Il a donc demandé à ce que M. THUILLIER soit auditionné et a envoyé des dossiers sur la phase pilote et sur « l'impossible réversibilité » (à partir de l'exemple du WIPP). Elle souhaite savoir si les sénateurs ont bien eu la retranscription de l'audition de M. THUILLIER et les dossiers transmis, estimant que les interventions du rapporteur ne font état d'aucun doute ou d'aucun risque (les mots « explosion » ou « criticité » ne sont par exemple jamais cités).

M. RAISON ne pense pas avoir minimisé le risque dans le rapport qu'il a fait aux membres de la commission, qui ont, par ailleurs, accès à tous les documents disponibles (retranscriptions des auditions, dossiers remis ...).



M. LERAY a constaté l'absence au Sénat, lors du vote en première lecture, de la ministre de l'environnement. Il se dit également choqué par la qualité des personnes auditionnées, quasiment toutes favorables au projet. Enfin, il remarque que, contrairement à ce que prévoyait la loi de 2006, la proposition de loi ne propose pas de définition des conditions de la réversibilité. M. FLEURY ajoute qu'il attend depuis 20 ans de connaître la durée de cette réversibilité et qu'il n'y a rien à ce sujet dans le texte proposé.

M. FLEURY déplore le fait que, pour lui, le rapporteur au Sénat ne connaisse pas le sujet, qu'il vienne visiter le site après le vote, et qu'il n'ait rencontré le président du CLIS qu'à la demande de celui-ci, tout cela justifiant son absence de confiance.

Pour M. RAISON, le rapporteur d'un texte de loi a pour obligation d'étudier sérieusement le dossier qui lui est confié. Il revient, suite à la réaction de M. THERIN, sur l'expression « petite loi » qu'il a employée pour expliquer qu'il s'agit d'un texte court avec peu d'amendements, et relativement consensuel, mais il confirme que c'est effectivement un texte d'une grande importance.

Mme FRANÇOIS souhaite des précisions sur la phase pilote (qui est pour elle le commencement de la construction du stockage) et sur son coût (qui serait de 5,7 milliards d'euros, les provisions des producteurs de déchets s'élevant actuellement à 6 milliards). M. RAISON indique qu'il s'agit d'une phase à blanc et que le passage au stockage effectif ne pourrait se faire qu'après un nouveau vote du Parlement. Quant à son coût, ce serait le montant annoncé uniquement si elle n'était pas suivie de la phase de stockage. Mme FRANÇOIS insiste sur le fait que la phase pilote telle qu'elle est conçue va bien au-delà d'une phase à blanc (avec la construction des installations des zones puits et descenderie, du terminal ferroviaire et de la voie ferrée, des premiers kilomètres de galeries et de la descenderie, avec descente de colis). Et elle revient sur l'exemple du WIPP pour constater que ce site de stockage est fermé après seulement 15 ans de fonctionnement.

M. THERIN s'étonne que la proposition de loi n'évoque pas la question du développement économique de la région, alors que cela avait été abordé dans le rapport de deux députés en 2013. M. OLLIVIER ajoute que de nombreuses questions restent sans réponse, comme la prise en charge financière des aménagements nécessaires.

En cours de séance, les membres du CA apprennent que le rapporteur de la proposition de loi devant l'Assemblée Nationale a été désigné par la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire : il s'agit de M. Christophe BOUILLON, député de Seine-Maritime, et par ailleurs président du conseil d'administration de l'ANDRA. Tous les membres s'en étonnent et souhaitent que le CLIS réagisse en adressant un courrier aux parlementaires meusiens et haut-marnais demandant à ce que cette désignation soit annulée.



Suite à la suggestion de M. FLEURY de rendre ce courrier public (sous la forme d'une lettre ouverte diffusée à la presse), il est procédé à un vote : par 8 voix pour, 6 contre et 2 abstentions, le CA décide d'adresser une lettre ouverte dénonçant la désignation de M. BOUILLON aux parlementaires ainsi qu'à la presse (après validation du contenu par les membres du CA).

M. RAISON signale qu'il relaiera le message auprès des députés.

3) Dossiers de l'ANDRA

M. LEVERD indique que l'ANDRA a transmis en mars, pour instruction par l'ASN, les dossiers suivants : Dossier d'options sûreté, Dossier d'options techniques de récupérabilité, Plan Directeur d'Exploitation (PDE).

Il présente ensuite plus en détail le PDE (cf annexe) qui est une première version qui devra être enrichie par la concertation, en particulier avec les acteurs locaux, pour arriver à une version 2 soumise ensuite à consultation nationale (en 2017) aboutissant à la version 3 qui devrait intervenir juste avant le dépôt de la demande d'autorisation de création.

Suite à cette présentation, M. LERAY souhaite savoir ce que signifie un « coût acceptable » pour la récupérabilité. M. LEVERD précise qu'il s'agit de développer un concept qui puisse fonctionner sans que le coût soit un frein rédhibitoire.

M. FLEURY fait part de plusieurs observations relatives aux scellements, à la descenderie, et à la phase pilote. M. LEVERD confirme d'une part que des scellements pourraient être mis en place avant fermeture définitive, mais qu'ils pourraient être démontés tant que dure la phase de réversibilité, d'autre part que le choix de la descenderie répond à une demande des évaluateurs (plus sûre qu'une descente verticale), et enfin que la phase pilote (environ 10 ans) est une garantie supplémentaire pour tester la sûreté du concept de stockage, qui est très éloigné de ceux du WIPP ou de Stocamine.

Pour M. FLEURY, plus le projet avance, moins il est sûr. La réversibilité, qui est mise en avant pour l'acceptabilité, rend le stockage moins sûr. Il souhaite obtenir l'analyse de sûreté montrant l'intérêt de la descenderie (qui répond selon lui uniquement à une demande des élus). Il rappelle également qu'il est convaincu que le coût du stockage retenu par le gouvernement (plus bas que l'évaluation faite par l'ANDRA) prend en compte des optimisations qui se font au détriment de la sûreté.



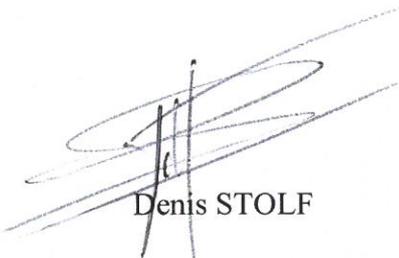
5) Questions diverses

- M. STOLF indique que le rapport n°10 de la CNE est disponible sur le site internet de la commission, mais que le CLIS n'a pas encore reçu les exemplaires papier.
- M. FLEURY évoque le colloque « Santé et sites industriels sensibles » qui s'est tenu le 14 juin à Vassincourt. Il estime qu'il est plus que jamais nécessaire d'interpeller l'Etat et les parlementaires en vue de mettre en œuvre un état de référence sanitaire, en particulier pour la prise en charge financière. M. RAISON trouve cela indispensable et se dit prêt à intervenir si besoin.
- En réponse à M. LERAY, Mme HURAUT indique que la rédaction des conclusions de certaines expertises sur l'accident mortel de janvier est en cours.
- M. LERAY s'interroge sur les travaux actuellement menés dans le bois Lejuc (commune de Mandres). Mme HURAUT précise qu'il s'agit de travaux de clôture et de reconnaissance géotechnique, qui sont réalisés sur une parcelle appartenant à l'ANDRA et dans le respect de la réglementation.

A Bure, le 3 octobre 2016

Le Président du Comité,

Le Vice-Président du Comité,


Denis STOLF


Jean-Michel FEUILLET

